

DEC122775DR15

**Décision portant nomination de Mme Caroline DELEVOIE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service n° 3551 intitulée Archéovision – UPS SHS – 3D**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

**Vu** la décision n°DEC121176INSHS du 16 avril 2012 nommant M. Robert VERGNIEUX directeur de l'unité propre de service n° 3551 – Archéovision – UPS SHS – 3D ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 09/10/2012 ;

Considérant que Mme Caroline DELEVOIE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine-Limousin du 21 au 23 juin 2010 et du 6 au 9 septembre 2010,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Caroline DELEVOIE, assistant ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité propre de service n° 3551 – Archéovision – UPS SHS – 3D, à compter du 15 octobre 2012.

Mme Caroline DELEVOIE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Caroline DELEVOIE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 19 octobre 2012

Le directeur de l'unité  
Robert VERGNIEUX

Visa du délégué régional du CNRS  
Christophe GIRAUD

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)